

vous recevez; et, quoique cela implique, ce sera vraiment tout ce qui est faisable;

- La « norme établie » — la norme établie par le récipiendaire pour la protection de ses renseignements confidentiels;
 - Les mesures de sécurité précises qui doivent être prises pour protéger la confidentialité;
- 7) La restitution des documents à l'expiration de l'entente;
 - 8) Les recours en cas de rupture de l'entente de non-divulgence.

CONTRATS ET ACCORDS RELATIFS À UN PROJET : GÉNÉRALITÉS

Exposé des objectifs

- 1) Le projet est-il destiné à atteindre un but précis ?
- 2) Quel genre de relations les deux parties prévoient-elles, par exemple, s'agira-t-il d'un projet de recherche en commun ou d'un échange ?
- 3) Quel sera l'apport de chaque partie au projet et comment cet apport sera-t-il assuré ?
- 4) Le projet reposera-t-il sur différentes équipes dont les chercheurs ne sont pas nominativement désignés ou sur une ou plusieurs personnes déterminées ?

Durée

- 1) A quelle date le contrat débutera-t-il ?
- 2) Quand le contrat expirera-t-il ?
- 3) Le contrat sera-t-il établi pour une durée déterminée ? Cette durée est-elle dépendante du fait qu'un ou des résultats précis seront ou ne seront pas atteints ?

Renouvellement

- 1) Le contrat prévoira-t-il explicitement qu'il peut être renouvelé ?
- 2) Son renouvellement sera-t-il inconditionnel, automatique, optionnel ou soumis aux résultats atteints ?
- 3) Un avis préalable sera-t-il nécessaire pour que le renouvellement du contrat prenne effet ?
- 4) Quelle sera la durée de chaque période de renouvellement ?

Résiliation

- 1) A quelles conditions chaque partie pourra-t-elle résilier le contrat avant la date prévue d'expiration, par exemple en cas de non-respect des modalités du contrat, de faillite de l'une des parties ou d'autres circonstances précisées ?
- 2) Combien de temps à l'avance le préavis de résiliation du contrat doit-il être adressé ?
- 3) Quelles seront les conséquences techniques et financières de la résiliation du contrat ?

Forme légale

- 1) Le contrat s'insère-t-il dans le champ d'application d'un cadre de travail juridique connu comme un accord de coopération ou d'entreprise en commun ?
- 2) Une personne morale sera-t-elle constituée séparément de l'ensemble représenté par ses membres ? Si oui, il faudra aussi prendre en considération les questions suivantes :
 - Comment la gestion et l'administration de la personne morale seront-elles assurées ?
 - Quel sera le processus décisionnel de la personne morale ? Les décisions seront-elles prises par assentiment ou